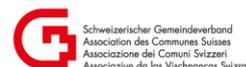




en coopération avec



Modèle pour une stratégie numérique communal orientée vers l'avenir

Dans le cadre de l'initiative «Conseiller numérique», soutenu par l'Administration numérique suisse (ANS), de l'Association des communes suisses (ACS) et de l'association Ma commune (Myni Gmeind), la commune de Grellingen a posé la question suivante en mai 2023 :

« Je recherche une stratégie numérique type que le Conseil municipal puisse approuver. De notre point de vue, il n'a pas de sens que 2'000 communes, en collaboration avec des consultants externes, élaborent une telle stratégie qui sera souvent très similaire ».

En collaboration avec la commune de Grellingen, un modèle a été créé que nous aimerions mettre à la disposition d'autres communes. Il ne doit s'agir que d'un document de base pour les petites communes. Nous sommes conscients qu'une stratégie nécessite des adaptations selon le canton, la taille ou le contexte particulier de la commune. Nous sommes bien sûr également reconnaissants pour toute autre suggestion et contribution que vous pouvez envoyer directement à notre adresse de conseil - digitalratgeber@mynigmeind.ch. A noter qu'il a été adapté au contexte romand dans sa version française.

Situation

La municipalité de [Ma commune] veut répondre aux attentes de la population et des collaborateur.trices de son administration en matière de transition numérique. En collaboration avec les employé.es communaux, elle a élaboré la stratégie numérique suivante:

Vision et objectifs:

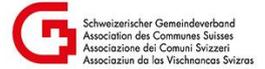
La municipalité vise à devenir une commune connectée, proche de l'humain et sûre en offrant des services efficaces et conviviaux, augmentant son attractivité pour les habitant.es et les entreprises, modernisant l'administration et favorisant la communication avec différents groupes d'intérêt.

Les objectifs principaux sont l'amélioration du service aux habitant.es et entreprises, l'augmentation de l'efficacité interne et la création d'un environnement numérique attrayant et sûr.

1. Infrastructures numériques : Nous créons une infrastructure numérique moderne permettant des connexions Internet rapides, des équipements de travail performants et un accès numérique à l'information pour tous et toutes.
2. Prestations numériques : Avec la numérisation des processus administratifs, nous visons à gérer les tâches répétitives plus efficacement et à libérer des capacités de personnel pour des tâches plus exigeantes. Les prestations numériques augmentent la disponibilité, la célérité des processus et permettent de consacrer plus de temps pour ceux et celles qui en ont le besoin.
3. Promotion des compétences numériques : Nous encourageons l'acquisition des compétences numériques de nos employé.es et intégrons les compétences numériques dans le processus de développement du personnel. La population est accompagnée par des actions de médiation numérique.
4. Sûreté et protection des données : Nous nous assurons que tous les services numériques sont conformes aux réglementations en vigueur sur la protection des données et que la sûreté des informations est garantie.



in Partnerschaft mit



5. Partenariats et coopérations : Nous recherchons activement des coopérations régionales, cantonales ou fédérales pour regrouper les ressources et réaliser des projets communs.
6. Transparence et participation : Nous informons régulièrement sur les progrès de la transition numérique et impliquons activement nos habitant.es et les différents groupes d'intérêt dans ce processus.
7. Durabilité, climat et accessibilité : Nous utilisons la technologie au service de la transition énergétique et favorisons son utilisation pour l'atteinte des objectifs climatiques et durables. Nous assurons que les prestations communales (numériques ou non) sont accessibles pour tous et toutes.
8. Gouvernance et mise en œuvre : Une Commission municipale « Commission numérique », dédiée à la mise en œuvre de la stratégie, sera responsable de prioriser et surveiller les réalisations.

La Commission numérique examinera également régulièrement les impacts et les succès des initiatives numériques et adaptera la stratégie aux développements et besoins courants.

Considérations

Commission numérique

La mise en œuvre d'une stratégie numérique nécessite une planification à long terme et un suivi continu. Il est donc logique de créer une Commission numérique chargée de la mise en œuvre, de l'implémentation et du contrôle des progrès. De plus, il est important de vérifier régulièrement les impacts et les succès des initiatives numériques. Cela inclut également la collecte et l'analyse des commentaires des usagers.ères ainsi que l'adaptation régulière de la stratégie aux développements et besoins courants.

Les personnes suivantes sont prévues comme membres de la Commission numérique :

- 1 délégué.e de la municipalité
- 1 délégué.e des cadres de l'administration
- 1 responsable IT
- 1 responsable des finances
- 1 représentant.e des collaborateur-trices
- 1 représentant.e de la société civile, habitant ou représentant d'un groupe d'intérêt ou mise à disposition d'une démarche participative
- Éventuellement 1 expert.e externe en numérisation

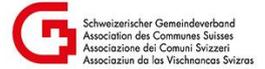
La Commission est nommée par le Conseil municipal et a une fonction consultative. La durée du mandat correspond à celle du Conseil municipal. Les détails sont régis par le règlement de la Commission. La Commission numérique se constitue elle-même et détermine au minimum la présidence et la tenue du procès-verbal.

Sécurité et protection des données

Un aspect important de la transition numérique est d'assurer en tout temps la sécurité des informations et de respecter les directives sur la protection des données. Des directives et des procédures doivent être mises en place pour assurer la sécurité de l'infrastructure numérique et garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données. De plus, la commune doit s'assurer que tous les services numériques sont conformes aux réglementations en vigueur sur la protection des données. Cela inclut la sélection minutieuse



in Partnerschaft mit



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnoncas Svizras

des fournisseurs de technologie et la surveillance de leur conformité aux réglementations sur la protection des données.

E-Government

Un élément central de la stratégie numérique est la mise en œuvre de prestations en ligne. Ceux-ci permettent aux usagers des prestations communales d'y avoir accès en permanence, ce qui conduit à une plus grande efficacité et convivialité. Pour pouvoir utiliser les services en ligne, ceux-ci doivent être définis et introduits de manière sûre.

Contexte cantonal et fédéral

L'ensemble des cantons, les communes par leur association faitière ainsi que la confédération ont créé l'administration numérique suisse (ANS) pour une accélération mais aussi une rationalisation de la transition numérique en Suisse. L'Agenda «Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse» a été accepté par tous et financé.

Les cantons mettent en œuvre rapidement des infrastructures, mais aussi des bases légales et une organisation à même de soutenir les communes dans leur transition numérique.

Communication et participation

Pour assurer l'adéquation de la transition numérique avec les attentes et besoins de la population et des entreprises, il est important de mener une communication ouverte et transparente. La commune devrait informer régulièrement sur les progrès et les avantages de la numérisation et impliquer activement l'ensemble des parties-prenantes dans le processus. Cela peut se faire, par exemple, par le biais de plateformes de participation citoyenne, de sondages ou/et d'ateliers.

Financement

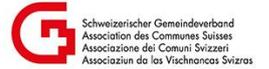
La mise en œuvre de la stratégie numérique implique des ressources financières. Actuellement, on ne sait pas quel sera le montant des coûts externes et à quoi ces fonds seront utilisés. Le but principal doit être de soutenir la mise en œuvre de la stratégie numérique (par exemple, élaboration de services en ligne centrés sur le client, mise en place d'interfaces pour faciliter le travail administratif, formation du personnel, lutte contre l'obsolescence, cyber-sécurité, etc.). Le renouvellement de l'infrastructure TIC ou le remplacement d'une solution logicielle existante doit être acquis via les canaux de financement existants. La municipalité propose la création d'un crédit-cadre annuel d'un montant de CHF 10.00 par habitant à prévoir dans le budget à venir, ainsi que de le prendre en compte dans la planification financière des 4 prochaines années.

Décision

La stratégie numérique offre à la commune de [ma commune] de nombreuses opportunités pour améliorer ses services, travailler plus efficacement et devenir plus attrayante pour les habitants et les entreprises ainsi que pour les employés. Pour exploiter ces opportunités, une stratégie basée sur les risques, les besoins et les ressources spécifiques de la commune est nécessaire. Avec la présente demande, la commune de [ma commune] crée la base pour se positionner avec succès dans le monde numérique et être prête à relever les défis de l'avenir. Il est important que toutes les parties prenantes soient impliquées dans ce processus et que la mise en œuvre soit surveillée et adaptée en continu.



in Partnerschaft mit



Le Conseil [communal/général/municipal] prend les décisions suivantes :

1. La stratégie numérique est approuvée.
2. La création de la Commission numérique est approuvée. La composition de la Commission numérique doit prendre en compte les différents groupes d'âge et d'intérêt.
3. La création d'un crédit-cadre grevé d'un budget correspondant à CHF 10.00 par habitant et par an pour les 5 prochaines années est approuvé sous réserve de l'approbation du budget communal.

Modèle 04 / Septembre 2023

Réalisé par Jean-Daniel Schläppy et Alexander Sollberger.
Nous sommes à votre disposition pour toute assistance supplémentaire.

Association «Ma commune»
c/o Association des Communes Suisses
Holzikofenweg 8
Postfach 3024
3001 Bern

info@ma-commune.ch